N°14 I NOVEMBRE 2025

DÉBAT PUBLIC

# CAHIER D'ACTEUR

BRANCHÉ SUR DEMAIN : LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN DÉBAT

04.09.2025
14.01.2026

invest in Bordeaux Territoires girondins

Invest in Bordeaux est l'agence de développement économique durable et responsable de Bordeaux et de la Gironde.

## Le point de vue d'Invest in Bordeaux

**EN BREF.**

**Invest in Bordeaux est l'agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde, une structure parapublique, constituée en association, créée et financée par la CCI Bordeaux Gironde, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine pour favoriser des projets d'investissement exogènes en Gironde. L'agence est également co-financée par l'Union Européenne et soutenue par un réseau de plus de 100 membres adhérents. Elle a pour mission principale de favoriser des projets d'investissement exogènes en Gironde, qu'il s'agisse d'implantations, de relocalisations, d'extensions, de rachats ou de prises de participation.**

**Contact : Invest in Bordeaux**

32 Allées d'Orléans
33000 Bordeaux
**T** +33 5 57 14 06 4
Site Internet :
https://investinbordeaux.fr

## INVESTIR DANS LE RESEAU DE TRANSPORT ELECTRIQUE : UNE CONDITION PREALABLE A TOUTE AMBITION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le schéma décennal de développement du réseau (SDDR) a pour but de garantir que le réseau public de transport d'électricité est adapté aux objectifs de politique énergétique fixés par l'État et que son développement ne constitue pas un frein à l'atteinte de ces objectifs.
RTE a lancé une consultation publique en vue du prochain SDDR, en vue d'anticiper les besoins de renforcement, de renouvellement et de construction du réseau électrique pour la période 2025-2040.

Le précédent SDDR datait de 2019. En 6 ans, le contexte économique et énergétique a profondément évolué, que ce soit au plan national comme au plan international. Et jamais la question énergétique n'a été aussi prégnante dans le quotidien des développeurs économiques, entre aggravation des tensions géopolitiques internationales, découplage commercial entre la Chine et les Etats-Unis, enjeux de souveraineté, réarmement, stratégies de résilience industrielle, développement des énergies renouvelables, défossilisation (NDLR terme que nous préférons à celui de « décarbonation ») et réindustrialisation.

Dans ce contexte, la disponibilité foncière et les capacités énergétiques sont deux vecteurs essentiels des stratégies de développement économique et des politiques industrielles.

L'attractivité du site France et de ses territoires passe déjà - et demain, plus encore - par sa compétitivité énergétique, laquelle sous-entend :

- de moins consommer, en offrant de l'ingénierie technique, des mesures de soutien financier, des infrastructures et des solutions technologiques permettant de réduire les consommations ;
- moins cher, au travers d'une offre énergétique compétitive et des prix stables ;
- et moins carboné car, au-delà de la compétitivité coût, la disponibilité d'énergies renouvelables sera un marqueur de différenciation crucial pour les territoires.

Il en va aussi de l'atteinte des objectifs nationaux de défossilisation et de la robustesse du modèle électrique français. L'Etat vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 et la baisse de 55 % des gaz à effet de serre d'ici 2030. Or, l'industrie française génère 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Défossilisation et réindustrialisation vont donc de pair.

Nous constatons depuis plusieurs années que la question énergétique est remontée de plusieurs crans dans les critères de sélection de sites des porteurs de projets industriels, au point de devenir l'un des critères prépondérants des investisseurs, voire même discriminants dans certains cas (je pense notamment aux projets électro-intensifs).

La France est, historiquement, reconnue pour la qualité, la fiabilité et la compétitivité de son réseau et de sa fourniture électrique. Cette réputation rejaillit sur l'attractivité industrielle globale du pays, saluée cette année encore par le cabinet EY dans son Baromètre annuel de l'attractivité économique de la France. Et sans un plan d'investissement ambitieux de renforcement, de modernisation, de renouvellement et d'élargissement de son réseau électrique français, la France sera entravée dans sa capacité à développer son industrie et accueillir de nouveaux investissements directs, qu'ils soient domestiques ou étrangers. Il en va d'ailleurs de son attractivité comme de sa capacité à maîtriser son destin économique.

A son échelle, Invest in Bordeaux peut témoigner d'une recrudescence, ces dernières années, de projets industriels, dans un département où le nombre d'implantations annuelles a doublé en 10 ans.

Nous constatons également la multiplication des projets « XL » (gigafactories, semi-conducteurs, sites d'assemblage automobile, complexes chimiques et agroalimentaires, production d'hydrogène, datacenters hyperscale…), qui nécessitent de grandes emprises foncières (souvent plusieurs dizaines d'hectares) et des puissances électriques de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de mégawatts.

De ce fait, notre capacité de développement industriel dépend en grande partie de notre capacité à proposer des terrains industriels et disposer d'un réseau électrique très maillé et suffisamment dimensionné. Et dans un contexte de raréfaction des grandes emprises industrielles, disposer d'énergie sur site est devenu un atout maître pour fixer les activités existantes et en attirer de nouvelles ; c'est d'ailleurs le sens des appels à projets Sites industriels clés en main lancé par l'Etat.

A différentes reprises au cours des dernières années, nous avons rencontré des difficultés pour proposer des sites d'implantation raccordés aux réseaux HT ou THT, qui permettent de fournir la puissance électrique souhaitée par les industriels. D'autant que l'extension et le renforcement des réseaux électriques n'est pas toujours anticipé au moment de penser l'aménagement de futures zones d'activité. Et compte tenu des délais d'instruction et de

réalisation des ouvrages et des travaux de génie civil, les délais peuvent parfois être dissuasifs et sont souvent incompatibles avec les calendriers de réalisation des projets industriels.

C'est d'ailleurs ce qui nous conduit à travailler en étroite collaboration avec les équipes de RTE afin d'anticiper ces questions de raccordement et de disponibilité électrique.
En parallèle, nous encourageons les collectivités locales et les aménageurs publics à associer RTE et Enedis très tôt en amont dans leurs réflexions en matière de développement et d'aménagement économique.

Dans la région bordelaise, les enjeux sont nombreux : implantation de datacenters, reconversion industrielle de l'ancien site Ford, labellisation Territoires d'industrie de Bordeaux Métropole, du Grand Port Maritime de Bordeaux et de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN), labellisation « Zone Industrielle Bas Carbone » (ZIBAC) de la zone industrialo-portuaire d'Ambès, projet d'implantation de la société EMME sur le terminal portuaire de Grattequina, etc.

En synthèse, il nous apparaît vital d'envisager un SDDR ambitieux et d'investir lourdement dans le réseau public de transport d'électricité, afin de permettre à la France de renforcer son attractivité économique, d'encourager la réindustrialisation et d'accélérer la défossilisation de l'industrie existante, avec le souci permanent d'un aménagement équilibré du territoire - ce qui suppose un réseau au maillage étendu –, de la rationalisation du réseau et de sa bonne cohérence avec les zones d'activités économiques et les futurs fonciers industriels.

## CONCLUSION

Face à l'accélération des transitions énergétique et industrielle, le SDDR doit devenir un levier stratégique pour garantir un réseau électrique capable de soutenir l'attractivité du pays. La compétitivité énergétique est plus que jamais un déterminant essentiel dans les critères de décision des investisseurs, en particulier pour les projets électro-intensifs et les implantations industrielles de grande ampleur. Sans anticipation des besoins d'énergie et de foncier, notre potentiel de réindustrialisation et d'innovation risque d'être entravé. L'expérience locale montre que les tensions sur le raccordement freinent déjà certains projets structurants. D'où la nécessité d'un SDDR ambitieux, aligné sur les objectifs de souveraineté énergétique et de neutralité carbone, et pensé en cohérence avec l'aménagement du territoire. Investir massivement dans un réseau robuste, maillé et moderne constitue une condition indispensable pour consolider l'attractivité française, accélérer la défossilisation et accompagner durablement nos dynamiques de développement industriel.